

REPUBLIQUE FRANCAISE

94011 ETABLISSEMENT DE
CCAS DE BONNEUIL SUR MARNE
SERVICE AIDE A DOMICILE

POSTE COMPTABLE DE CRETEIL

ETABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX
et MEDICO - SOCIAUX

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2023

SOMMAIRE

	<p>I - Informations générales Exécution du budget de l'exercice précédent</p> <p>II- Présentation générale du budget 1 - Equilibre financier du budget (A fonctionnement) Equilibre financier du budget (B investissement) 2 - Balance générale du budget</p> <p>III - Vote du budget A - Section de fonctionnement - Rappel du budget précédent Section de fonctionnement - Vue d'ensemble - Opérations de l'exercice AC- Section de fonctionnement - Cadre normalisé dépenses et recettes A1- Section de fonctionnement - Détail des natures dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des natures recettes</p> <p>B1- Section d'investissement - Vue d'ensemble B1- Section d'investissement - Vue d'ensemble - Chapitres votés BC- Section d'investissement - Cadre normalisé dépenses et recettes B2- Section d'investissement - Détail des natures dépenses (cadre) B2- Section d'investissement - Détail des natures recettes (cadre)</p>
--	---

ANNEXES

	<p>Annexes des opérations d'ordre de section à section Annexes - Etat de la reprise des résultats Etat des méthodes utilisées Etat de la dette - Récapitulation Etat de la dette Etat de la dette - Instruments de couverture, lignes d'emprunts, crédits de trésorerie Provisions pour dettes financières à remboursement différé; tableau d'amortissement prévisionnel de la dette Etat des immobilisations Etat des provisions constituées - Répartition des charges Engagements donnés Engagements donnés(fin) - Engagements reçus Etat du personnel Décisions en matière de taux - Signature</p>			
--	---	--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	641 876.56	g	632 428.91
	Section d'investissement	b		h	
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	77 449.00
	Report en section d'investissement (001)	d		j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	641 876.56	=g+h+i+j	709 877.91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	641 876.56	=g+i+k	709 877.91
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	641 876.56	=g+h+i+j+k+l	709 877.91

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	78 199.00	60 509.99			17 689.01
012	II. Dépenses afférentes au personnel	575 000.00	547 793.91			27 206.09
016	III. Autres charges de gestion courante	36 000.00	33 572.66			3 227.34
Total des dépenses de gestion courante		689 999.00	641 876.56			48 122.44
Total des dépenses réelles de fonctionnement		689 999.00	641 876.56			48 122.44
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		689 999.00	641 876.56			48 122.44
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
017	I. Produits services	250 000.00	270 815.21			-20 815.21
018	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	362 550.00	361 613.70			936.30
Total des recettes de gestion courante		612 550.00	632 428.91			-19 878.91
Total des recettes réelles de fonctionnement		612 550.00	632 428.91			-19 878.91
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		612 550.00	632 428.91			-19 878.91
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		77 449.00				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	60 509.99		60 509.99
012	II. Dépenses afférentes au personnel	547 793.91		547 793.91
016	III. Autres charges de gestion courante	33 572.66		33 572.66
	Dépenses de fonctionnement - Total	641 876.56		641 876.56
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
017	I Produits service	270 815.21		270 815.21
018	II Autres produits relatifs à l'exploitation	361 613.70		361 613.70
	Recettes de fonctionnement - Total	632 428.91		632 428.91
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			77 449.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	78 199.00	60 509.99			17 689.01
- 60 -	ACHATS	3 199.00	1 142.10			2 056.90
+606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	3 199.00	1 142.10			2 056.90
60623	FOURNITURES NON STOCKEES					
60624	FOURNITURES D'ATELIER	2 200.00	241.75			1 958.25
60628	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	499.00	492.35			6.65
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500.00	408.00			92.00
6063	ALIMENTATION					
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOURN.					
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	60 000.00	52 917.89			7 082.11
61128	PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SES ENTREPRISES Autres prestations à caractère médico-social	60 000.00	52 917.89			7 082.11
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000.00	6 450.00			8 550.00
6288	DIVERS AUTRES	15 000.00	6 450.00			8 550.00
012	II. Dépenses afférentes au personnel	575 000.00	547 793.91			27 206.09
- 63 -	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 600.00	19 127.96			-3 527.96
+633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERAT	15 600.00	19 127.96			-3 527.96
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	10 400.00	12 690.54			-2 290.54
6334	COTISATIONS AU CENTRE NATIONALE DE GESTION (CDG)	3 150.00	3 871.90			-721.90
6336	COTISATION AU FOND POUR L'EMPLOI HOSPITALIER	2 050.00	2 565.52			-515.52
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	559 400.00	528 665.95			30 734.05
+641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	527 300.00	493 765.40			33 534.60
64111	PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE REMUNERATION PRINCIPALE	250 000.00	208 151.77			41 848.23
64112	NBI - SUP FAM - IND RES	9 300.00	9 800.00			-500.00
641184	INDEMNITE INFLATION PERSONNEL TITULIRE					
641188	AUTRES	110 000.00	96 466.39			13 533.61
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE S/EMPLOIS PERMANENTS REMUNERATION PRINCIPALE	120 000.00	158 929.62			-38 929.62
64138	AUTRES INDEMNITES					
641384	INDEMNITE INFLATION PERSONNEL NON TITULAIRE					
641388	AUTRES	38 000.00	20 417.62			17 582.38
+645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	31 150.00	34 470.30			-3 320.30
64511	PERSONNEL NON MEDICAL COTISATIONS URSSAF	7 150.00	8 012.66			-862.66
64513	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	5 000.00	7 364.32			-2 364.32
64514	COTISATIONS ASSEDIC	4 850.00	7 285.02			-2 435.02
64515	COTISATIONS A LA CNRACL	10 600.00	9 095.30			1 504.70
64518	COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	3 550.00	2 713.00			837.00
+647	AUTRES CHARGES SOCIALES	950.00	430.25			519.75

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
6471 6475	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU F.N.A.L. MEDECINE DU TRAVAIL	450.00 500.00	430.25			19.75 500.00
016	III. Autres charges de gestion courante	36 800.00	33 572.66			3 227.34
+615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	16 800.00	14 025.22			2 774.78
61561 61568	MAINTENANCE INFORMATIQUE AUTRES	1 800.00 15 000.00	1 502.52 12 522.70			297.48 2 477.30
+616	PRIMES D'ASSURANCES	20 000.00	19 545.81			454.19
6165	RESPONSABILITE CIVIL	20 000.00	19 545.81			454.19
+658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		1.63			-1.63
6588	AUTRES		1.63			-1.63
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+016		689 999.00	641 876.56			48 112.44
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		689 999.00	641 876.56			48 112.44

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	689 999.00	641 876.56				48 112.44
---	-------------------	-------------------	--	--	--	------------------

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
017	I. Produits service	250 000.00	270 815.21			-20 815.21
- 73 -	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	250 000.00	270 815.21			-20 815.21
+731	PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE (HORS EPHAD)	250 000.00	270 815.21			-20 815.21
7318	AUTRES SECTEURS	250 000.00	270 815.21			-20 815.21
018	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	362 550.00	361 613.70			936.30
- 70 -	PRODUITS	127 000.00	131 110.17			-4 110.17
706	PRESTATIONS DE SERVICES	127 000.00	131 110.17			-4 110.17
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	230 550.00	225 384.36			5 165.64
747	FONDS A ENGAGER	230 550.00	225 384.36			5 165.64
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 119.17			-119.17
+758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 119.17			-119.17
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 119.17			-119.17
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=017+018		612 550.00	632 428.91			-19 878.91
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+77		612 550.00	632 428.91			-19 878.91

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	612 550.00	632 428.91			-19 878.91
---	-------------------	-------------------	--	--	-------------------

Pour information : R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	77 449.00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[...]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

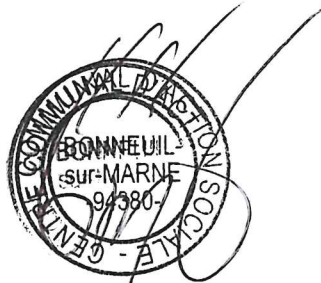
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 25/03/2024

Présenté par le Président
 A BONNEUIL SUR MARNE, le 02/04/2024



Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire
 A BONNEUIL SUR MARNE, le 02/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante :

M. ÖZTORUN <i>absent</i>	Mme DOUET <i>Delet</i>	Mme MALLET-GODIN <i>Mallet</i>	Mme COTTET <i>Pouvoir</i>
M. BEMMOUSSAT <i>Pouvoir</i>	Mme MONIÉ <i>Monie</i>	M. SCEMAMA <i>Schemama</i>	Mme ANDRIEU <i>Andrieu</i>
Mme GEOFFROY <i>Geoffroy</i>	Mme CHEVET <i>absente</i>	Mme BENNE <i>Pouvoir</i>	Mme BESNIER <i>Besnier</i>
Mme DUVERGER <i>Duverger</i>	M. LE MÉTAYER <i>Le Métayer</i>	Mme PIVARD <i>Pouvoir</i>	M. GUIGNARD <i>Pouvoir</i>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission e préfecture le
 et de la publication le

A BONNEUIL SUR MARNE, le

